

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Ledenon**

Le projet concerne l'aménagement à court/moyen terme ainsi que la régularisation des aménagements existants. Il concerne l'ensemble du site de La Costière, occupant une superficie d'environ 83 hectares sur la commune de Ledenon (30) présentée par la SAS Vilmorin Mikado.

Une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du **19 mai 2022 sur le territoire de la commune de Ledenon du lundi 27 juin 2022 9h00 (ouverture) au mardi 26 juillet 2022 12h00 (clôture)**

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement et portant sur l'autorisation loi sur l'eau et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le projet de régularisation et extension du site Vilmorin de la Costière sur la commune de Ledenon,

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée :

– Par le préfet du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est M. Etienne TARDIOU

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

SAS Vilmorin Mikado représentée par M. Guillaume VIGNEAU, Tel: 04 66 57 39 00, mail: daelc@vilmorinmikado.com
adresse postale : Centre de recherche de la Costière 1 Mas de Pazac 30 210 LEDENON

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

- au titre de la demande d'autorisation environnementale notamment l'étude d'impact et son résumé non technique,

ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Ledenon afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

– en mairie de Ledenon, Rue de L Hôtel de ville, 30210 Ledenon, Tel : 04 30 06 53 40, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

– sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau/>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Ledenon, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Ledenon, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : enquete-publique-3035@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/3035> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
27/06/22	9h00 à 12h00	mairie de Ledenon
08/07/22	14h00 à 17h00	mairie de Ledenon
26/07/22	9h00 à 12h00	mairie de Ledenon

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Ledenon, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.

NB : En lien avec la pandémie de COVID19, des mesures sanitaires sont mises en œuvre en matière de réception du public, le détail de ces mesures est précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique affiché sur le lieu de l'enquête publique.